

Construction neuve à La Réunion

Octobre 2018 – Septembre 2019

De octobre 2018 à septembre 2019, le nombre de logements autorisés à la construction est estimé à 6 760 à La Réunion, en baisse de 14,2 % par rapport à la même période un an auparavant. Cela s'explique par le fort recul des autorisations de construire pour les logements collectifs (- 27,1 %). En revanche, les projets de construction de logements individuels sont stables (0,4 %), marqués notamment par une hausse dans le secteur des logements individuels groupés (10,0 %). Au niveau national, la baisse est moins marquée : les autorisations de construire diminuent de 5,9 % sur la période. Les ouvertures de chantier sont également en baisse (- 3,5 %). À La Réunion, le nombre estimé de logements mis en chantier baisse de 4,7 % par rapport à la même période, un an plus tôt (octobre 2017 à septembre 2018). Les mises en chantier de logements individuels sont en repli (- 6,4 %) même si les logements individuels groupés sont en hausse.

Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion par type

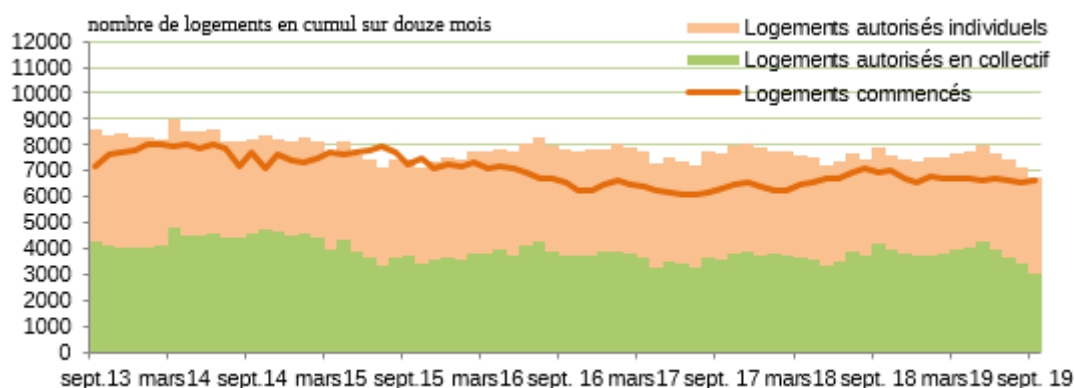
	octobre 2018 - septembre 2019	Variation cumul sur 12 mois ¹	
	(nombre)	La Réunion	France ²
Autorisés dont :	6 760	-14,2	-5,9
Individuels	3 710	0,4	-0,8
- individuels purs	2 510	-3,7	0,0
- individuels groupés	1 200	10,0	-2,9
Collectifs ³	3 050	-27,1	-9,3
Commencés dont :	6 610	-4,7	-3,5
Individuels	3 300	-6,4	-3,3
- individuels purs	2 240	-11,0	-4,2
- individuels groupés	1 060	4,8	-0,8
Collectifs ³	3 310	-3,0	-3,7

1. cumul octobre 2018-septembre 2019 rapporté au cumul octobre 2017-septembre 2018 2. Hors Mayotte.

3. yc. en résidence.

Source : SDES-DEAL, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2019.

Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion (cumul sur douze mois)



Source : SDES-DEAL, Sit@del2, estimations en date réelle à fin septembre 2019

À compter des résultats 2015, de nouveaux indicateurs retracent les autorisations et les mises en chantier à la date réelle de l'évènement. Ces nouvelles séries améliorent le diagnostic conjoncturel produit à partir de la base Sit@del2, en corrigeant notamment les éventuels défauts de collecte. Les résultats estimés en date réelle sont intégralement actualisés chaque mois après intégration des nouvelles données collectées. **Les autorisations estimées en date réelle ne sont pas nettes d'annulations.** Les surfaces de locaux non résidentiels sont diffusées en date de prise en compte dans la base.

Entre octobre 2018 et septembre 2019, 428 540 m² de locaux non résidentiels ont été autorisés à la construction à La Réunion. Les surfaces autorisées baissent de 14 % par rapport à la même période un an auparavant. Les secteurs concernés par la baisse sont l'artisanat (- 62 %), l'hébergement hôtelier (- 48 %), le commerce (- 47 %) et les bureaux (- 23 %). Dans le service public ou d'intérêt collectif, la baisse des surfaces autorisées est plus modérée (- 7 %). Les bâtiments industriels affichent une forte croissance de leurs surfaces autorisées (+ 68 %), de même que le secteur de l'entreposage (+ 41 %) dans une moindre mesure celui des exploitations agricoles ou forestières (+ 12 %).

En un an, octobre 2018 à septembre 2019, 161 260 m² de locaux non résidentiel ont été mis en chantier, soit une baisse de 23 % par rapport à la même période un an auparavant. La baisse la plus marquée est celle de l'hébergement hôtelier (- 71 %) et de l'artisanat (- 70 %), suivi des entrepôts (- 55 %) et des bureaux (- 40 %). Seuls les secteurs des exploitations agricoles ou forestières (+ 28 %) et de l'industrie (+ 12 %) sont en hausse. ■

**Prochaine parution : février 2020
pour les résultats janvier 2019-décembre 2019**

Surface de plancher des locaux autorisés et déclarés commencés à La Réunion par type

	octobre 2018 - septembre 2019 (m ²)	Variation cumul sur 12 mois ¹	
		La Réunion	France ²
		(%)	
Locaux autorisés dont :	428 540	-14	4
hébergement hôtelier	15 560	-48	7
bureaux	62 120	-23	4
commerce	64 530	-47	-7
artisanat	10 110	-62	4
industrie	22 940	68	4
exploitation agricole ou forestière	91 680	12	-1
entrepôt	72 340	41	25
service public ou d'intérêt collectif	89 260	-7	-2
Locaux déclarés commencés dont :	161 260	-23	7
hébergement hôtelier	1 020	-71	4
bureaux	11 560	-40	7
commerce	44 450	-9	-8
artisanat	4 970	-70	18
industrie	6 720	12	2
exploitation agricole ou forestière	37 720	28	12
entrepôt	10 710	-55	23
service public ou d'intérêt collectif	44 110	-28	-4

1. cumul octobre 2018-septembre 2019 rapporté au cumul octobre 2017-septembre 2018

2. hors Mayotte.

Source : SDES-DEAL, Sit@del2, en date de prise en compte.

Source et concepts

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les communes, services instructeurs à La Réunion.

Suite à son autorisation, le pétitionnaire pourra soit démarrer les travaux et déclarer l'ouverture de son chantier (DOC), soit abandonner son projet et demander l'annulation. La fin des travaux est signalée par une déclaration spécifique (DAACT), à partir de laquelle est vérifiée la conformité au projet initial.

Les données de **Sit@del2** proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs. Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Les informations déclarées dans le formulaire sont transmises mensuellement à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion.

Les données collectées sont publiques.

Séries utilisées pour le diagnostic conjoncturel

La conjoncture est appréciée au travers d'estimations en date réelle dans le domaine du logement ; les locaux non résidentiels sont suivis grâce aux données en date de prise en compte.

Les **estimations en date réelle** offrent une information directement interprétable pour suivre la conjoncture. S'agissant d'estimations statistiques, leur qualité dépend du volume d'informations exploitées. En conséquence, ces séries ne sont disponibles qu'à des niveaux suffisamment agrégés (départemental au minimum).

Les **séries en date réelle** agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Les **séries en date de prise en compte** agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel2. Par exemple, un permis autorisé en décembre 2016 mais transmis en mars 2017 est comptabilisé dans les autorisations de mars 2017. Une mise en chantier transmise en juin 2017 est enregistrée dans les mises en chantier de juin 2017 quand bien même la construction aurait démarré en janvier 2017.

Pour en savoir plus

[Sources et méthodes](#) sur le site internet du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la transition écologique et solidaire : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

Observation & Statistiques

Direction de l'environnement,
de l'aménagement et du
logement
La Réunion

Service Connaissance, Évaluation,
Transition Écologique

Cellule Évaluation et statistiques

2, rue Juliette Dodu

CS 41009

97743 Saint-Denis Cedex 9

Tél. : 0262 40 26 47

Mél. : deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Internet :
www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

Rédaction :
Caroline Coudrin

Gestion Sit@del :
Armande Jogama

Directeur de la publication :
Jean-Michel Maurin